

COVID-19

PROGRAMMES FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX D'AIDE AUX PRODUCTEURS



Subvention salariale d'urgence :
75% des salaires payés

Subvention salariale temporaire :
10% des salaires payés

Prestation canadienne d'urgence :
2 000\$/mois pour 4 mois

40 000\$ de prêts remboursables à 75%

Report du paiement des impôts,
de la TPS et la TVQ

Au cours des dernières semaines, les différents paliers gouvernementaux ont mis en place plusieurs programmes de subventions salariales et de reports ou de congés fiscaux applicables aux producteurs agricoles. Ces programmes et leurs conditions d'admissibilité évoluent et se précisent au rythme de la progression de la pandémie.

Vous voulez avoir accès à une information complète au sujet de ces programmes, vérifier votre éligibilité ou obtenir de l'aide pour monter votre dossier ou acheminer votre demande? Plusieurs moyens ont été mis à votre disposition par l'UPA :

- **Visitez le site Web de l'UPA sous l'onglet Services aux producteurs et ayez accès à une information complète mise à jour quotidiennement;**
- **Si vous êtes client d'un SCF ou d'un centre d'emploi régional, communiquez avec votre conseiller;**
- **Si vous n'êtes pas membre d'un SCF ou d'un centre régional, contactez SCF Conseils au (1 844 723-2872) ou info.scfc@upa.qc.ca pour obtenir le soutien dont vous avez besoin.**

SCF Conseils, ses membres et ses partenaires regroupent plus de 300 spécialistes du monde agricole au Québec.

Vous avez besoin de conseils en fiscalité, en comptabilité, en agroéconomie, en droit, en notariat, en évaluation foncière ou en ressources humaines? Nous sommes la référence en la matière.

Notre mission : offrir au monde agricole une gamme complète de services professionnels de qualité, à prix compétitif, au monde agricole et ainsi contribuer significativement à l'essor et à la prospérité de l'agriculture et de la foresterie au Québec.